

RAPPORT D'ACTIVITÉS SUR LES INTERVENANTS PIVOTS DU PROGRAMME DES SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA)

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P131 (2023-2024)

NOTE : Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l'ICD no HC-P131. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, les modèles de rapport, les guides et les outils de collecte de données qui vous aideront à respecter vos exigences en matière de rapports vous seront fournis par votre bureau régional. Veuillez communiquer avec votre [bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu de copie des documents, ou si vous avez des questions ou besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le bénéficiaire doit présenter au ministre les rapports d'activité financière et de programme décrits dans l'entente de financement et le présent Guide de présentation des rapports. La norme pour le Programme des services de santé non assurés (SSNA) exige de produire :

- Un rapport de clôture d'exercice financier annuel vérifié;
- Un rapport annuel qui comprend les renseignements décrits ci-dessous sous la section « Rapport annuel ».

La DGSPNI-SAC et le bénéficiaire de l'entente de financement négocieront les exigences concernant les périodes et les échéanciers pour la production de rapports provisoires. Indépendamment du nombre de périodes de production de rapports, les échéanciers et les dates limites pour la production des rapports financiers et d'activités doivent toujours être les mêmes.

Rapport annuel : Intervenants pivots pour les services de santé non assurés - Rapport d'activités

Région : _____

Nom de l'organisation : _____

Échéance : Le rapport pour l'ensemble de l'exercice financier (avril-mars) est attendu le 29 juillet.

Exercice financier : _____

Objectif des intervenants pivots des SSNA :

Les intervenants pivots des SSNA aident les clients admissibles des Premières Nations et des Inuits à s'y retrouver dans le Programme des SSNA et dans les programmes et services provinciaux et territoriaux connexes. Ces intervenants aident également les clients et les

collectivités des Premières Nations et des Inuits à mieux connaître le Programme des SSNA, les services de santé en place et les compétences. Les intervenants pivots recueillent, rassemblent et échangent de l'information sur les questions d'accès aux soins de santé et trouvent des moyens d'améliorer les services de santé offerts aux Inuits et aux Premières Nations.

Conformément à la section de la présente annexe portant sur les exigences en matière de rapports, le bénéficiaire doit présenter au ministre des rapports d'étape qui doivent comprendre les renseignements décrits ci-dessous :

1. Nombre de clients et de collectivités qui ont reçu des services à la suite de demandes de renseignements adressées à des intervenants pivots;
2. Nombre de lacunes distinctes dans les services ou de difficultés d'accès aux services de santé qui ont amené les clients ou les collectivités à demander l'aide des intervenants pivots;
3. Nombre de séances de formation et d'orientation, de groupes de travail, de conférences et de réunions, et principaux résultats obtenus à chaque séance (joindre des documents au besoin);
4. Principales recommandations à l'intention de la direction du Programme des SSNA en ce qui a trait aux questions de communication ou de politique mentionnées aux points 1 et 2 ci-dessus.

Intervenant pivot : _____ **Date :** _____

Rapports financiers

Le rapport de clôture d'exercice financier annuel vérifié doit fournir les dépenses réelles pour chacune des catégories budgétaires énumérées dans le Rapport provisoire sur les dépenses du Programme SSNA.

Où envoyer les rapports

Les rapports doivent être expédiés à l'adresse indiquée dans l'entente de financement ou à l'adresse fournie par le bureau régional de la DGSPNI-SAC.